



DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
CANTON DE GIF-SUR-YVETTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 26 septembre à 20 heures et 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire.

Etaient présents : M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire,
M. Benoit JULIENNE, Mme CAMPISCIANO, Mme Françoise BALTHAZARD, Adjoints au maire,
M. Zaime ALI-BELHADJ, M. Pascal AMBROISE, Mme Pascale BEAUCHENE, M. Valentin BLOT, M. Rémi JEANNOT, Mme Marie-France LAUNET, Mme MARTINE MONTARON, Mme SANDRINE MOURET, conseillers municipaux

Absents : M. Claude PREVOST

Pouvoirs : M. Serge BLIN donne pouvoir à M. Benoit JULIENNE
Mme Dominique GUILLAN donne pouvoir à Mme Françoise BALTHAZARD

Secrétaire de séance : Madame Martine MONTARON

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Pouvoir : 2

2023-09-26/02

OBJET : Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Pierre-Alexandre MOURET

VU le Code Général de Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment l'article 34 portant les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

VU le tableau des effectifs adopté par la délibération n°2023-06-27/01 en date du 27 juin 2023,

Accusé de réception en préfecture
091-219105384-20230926-2023-09-26-02-DE
Date de réception préfecture : 07/10/2023

VU l'accusé réception par le Comité Social Territorial du Tableau d'avancement de Grade en date du 13 septembre 2023,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un poste de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe, ce poste pouvant être occupé par un fonctionnaire titulaire ou un agent contractuel, suite à un avancement de grade,

CONSIDÉRANT la nécessité d'acter la modification au tableau des effectifs,

Entendu l'exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité sans abstentions,

- **DÉCIDE** de modifier le tableau des effectifs, à compter du **1^{er} octobre 2023**,
comme suit :

CATEGORIE	FILIERE	GRADE	DUREE HEBDOMADAIRE	NB	ACTION	DATE D'EFFET
B	Administrative	Rédacteur principal de 1 ^{ème} classe	Temps complet	1	CREATION	01/10/2023
B	Administrative	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	1		
B	Administrative	Rédacteur	Temps complet	2		
C	Administrative	Adjoint Administratif principal de 1 ^{ème} classe	Temps complet	1		
C	Animation	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet	1		
C	Médico-sociale	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet	1		
C	Médico-sociale	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	1		
C	Technique	Adjoint Technique Territorial	Temps complet	2		
C	Technique	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	1		
C	Technique	Agent de Maîtrise Principal	Temps complet	1		
NOMBRE DE POSTES OUVERTS				12		

- **DÉCIDE** de créer un poste de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} octobre 2023 pour satisfaire aux l'avancements de grade

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés sont prévus au Budget Primitif 2023.

Publié sur le site de la commune

Le secrétaire de séance
Martine MONTARON

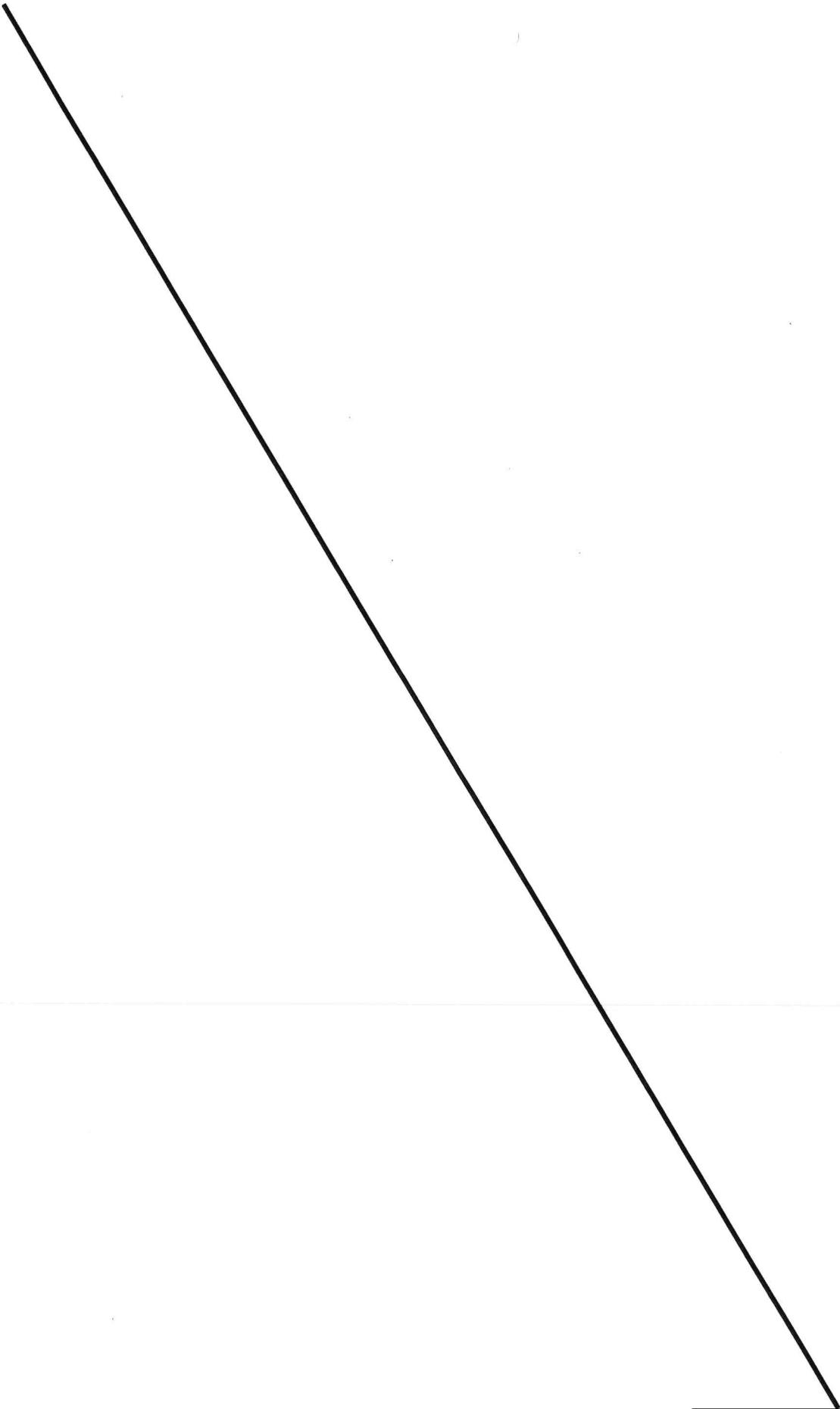


Fait et délibéré à Saint-Aubin,
Le 26 septembre 2023

Le Maire,
Pierre-Alexandre MOURET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification. Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification.



Accusé de réception en préfecture
091-219105384-20230926-2023-09-26-02-DE
Date de réception préfecture : 07/10/2023